



Cdd : clause de respect de clientele

Par **marclambert**, le **14/08/2009** à **13:53**

Bonjour,rrnrnJe suis en CDD dans une société. Mon contrat contient une clause intitulée "Respect de la clientèle".rrnrnElle dit que, sauf accord de mon employeur, je suis engagé pour la durée du contrat et pour les 6 mois suivants son terme à ne pas démarcher les clients de mon employeur avec lesquels j'ai été en contacts à partir du début de mon CDD pour leur fournir des prestations similaires, et à ne pas accepter de sollicitations de leur part pour de telles prestations.rrnrnOr, je me trouve justement dans la situation où un client pour lequel j'ai travaillé par l'intermédiaire de ma société actuelle me propose un CDI.rrnrnLa clause est-elle légale ?rnM'interdit-elle d'accepter ce CDI alors que je suis en CDD ?rnEst-il normal qu'il n'y est pas de contre-partie à une clause aussi restrictive ?rnDois-je dire à mon actuel employeur dans quelle société je vais être embauché en CDI ?rnMerci par avance pour vos réponses, la situation est sensible !

Par **Berni F**, le **14/08/2009** à **15:18**

Bonjour,rrnrnaprès une rapide recherche, j'ai trouvé ceci :rrnrnles clauses de "respect de la clientèle"rnhttp://www.inforeg.ccip.fr/documents/?doc_n_id=6970&arb_n_id=108rrnrnsur les clauses de non-concurrence :rn<http://juristprudence.online.fr/claus2.htm>rrnrnextraits :rrnrn*"Si la convention collective prévoit des clauses de non-concurrence pour certaines catégories de salariés seulement, cela implique qu'elle les prohibe pour tous les salariés des catégories qu'elle ne vise pas."*rrnrn*Est nulle la clause dont la contrepartie pécuniaire est insignifiante en comparaison de celle prévue par la convention collective."*rrnrnje comprends que si la convention collective ne prévoit pas ce genre de clause et/ou si le contrat ne prévoit pas de contrepartie a cet engagement, la clause est nulle.

Par **marclambert**, le **14/08/2009** à **21:53**

Merci beaucoup... un lien pour plus d'infos : http://www.legavox.fr/forum/contrat-de-travail/travail/salarie/clause-respect-clientele-concurrence_10223_1.htm